



**Délibération No.08-2024**

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget principal**

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du vendredi 29 mars 2024**

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Marie Isabelle Allouch, Cheffe du service de la coordination des politiques et de l'appui territorial, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente

au titre du Département de la Charente

- . Mme Hélène Gingast, conseillère .

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée
- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Le Président, M. Patrick Mardikian étant absent pour motif impérieux, a donné pouvoir à M. Gérard Desaphy et lui délègue la présidence de ce conseil d'administration.
- . Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Marie Isabelle Allouch représentant de Mme la Préfète
- . M. Jean François Dauré, Vice-président du département de la Charente avait donné pouvoir à Mme Hélène Gingast.
- . M. Jean-Philippe Martin, représentant du personnel avait donné pouvoir à Mme Cerise Jouinot.

Etaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, Département de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême
- . M. Frédéric Defaccio, Directeur Culture, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 8

pouvoir : 4

votants : 12 (sur 13 membres)

# la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

## Délibération No. 08-2024

### Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget principal

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

#### Exposé des motifs :

La réalisation des **dépenses** de fonctionnement est de **6 530 895.16 €** tandis que la réalisation des **recettes** de fonctionnement s'élève à **6 699 719.84 €** pour l'exercice 2023.

Au regard des dépenses engagées et des recettes perçues en 2023 le quinzième exercice financier de la Cité se solde donc par un **résultat budgétaire excédentaire de +168 824.68 €**.

Au regard du report excédentaire des années précédentes, soit +898 304.87 €, le résultat cumulé de la section d'exploitation à reporter en 2023 s'élèvera à +1 067 129,55 €. Ce résultat positif sera repris en recettes de fonctionnement au chapitre 002 sur le Budget Primitif 2024.

La maîtrise des dépenses inscrites au budget prévisionnel mais surtout l'excellent niveau des recettes propres notamment pour l'ensemble des secteurs, au-delà des prévisions initiales, ainsi que le soutien continu des membres financeurs de l'établissement ont permis de tenir la trajectoire financière et d'obtenir un résultat excédentaire à la clôture de l'année 2023 contrairement aux prévisions déficitaires du début d'exercice.

Une attention particulière doit néanmoins être portée à ce résultat qui intègre des écritures de régularisation en recettes et certains produits reçus pour des opérations dont l'exécution sera reportée au cours de l'année 2024. Cet affichage d'un résultat excédentaire ne doit pas laisser oublier les fragilités financières sous-jacentes des années passées et un budget contraint pour les années à venir.

Rappelons que l'établissement a pu au cours des derniers exercices procéder à la (re) constitution partielle d'un « fonds de roulement » dont il devait impérativement se doter. Cette réserve financière ne doit pas servir au financement du fonctionnement courant mais permettre d'absorber de manière exceptionnelle les avances de trésorerie nécessaires suivant les projets en cours ainsi que les éventuelles opérations d'investissements à venir (amortissements notamment).

Il est ainsi possible d'envisager des avances de trésorerie sur les fonds propres de la structure sans pénaliser le fonctionnement courant et sans avoir recours à l'emprunt ou alors à minima et de manière ciblée.

Cette réserve ne doit en aucun cas remplacer les nécessaires rebasages au niveau des contributions statutaires de fonctionnement dont il est encore question aujourd'hui.

En effet, l'absence de rebasages en section de fonctionnement conduirait une nouvelle fois à la dégradation progressive du fonds de roulement avec le risque de retrouver une situation tendue identique à celle rencontrée les années précédentes.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

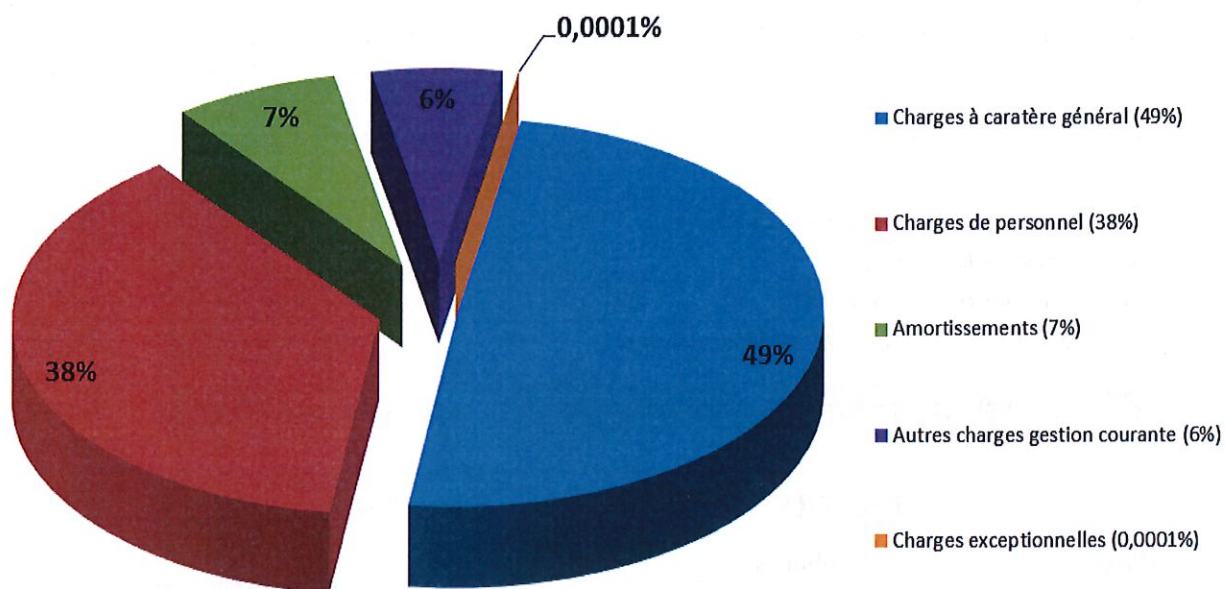
DEPENSES		réalisé 2022	réalisé 2023	diff. réal 23-22
Chap.	Libellés			
011	Charges à caractère général	2 994 253 €	3 225 865 €	231 612 €
	<i>dont variation stocks</i>	180 241 €	196 251 €	16 010 €
	<i>dont loyers bâtiments</i>	383 004 €	398 732 €	15 728 €
012	Charges de personnel	2 348 300 €	2 450 801 €	102 501 €
042	Amortissements	380 512 €	475 926 €	95 415 €
65	Autres charges de gestion courante	269 529 €	378 294 €	108 765 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	100 728 €	8 €	-100 720 €
68	Dotations aux amort. / Provisions risques	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>6 093 322 €</b>	<b>6 530 895 €</b>	<b>437 573 €</b>

RECETTES		réalisé 2022	réalisé 2023	diff. réal 23-22
Chap.	Libellés			
013	Atténuation de charges	308 699 €	269 361 €	-39 339 €
	<i>dont variation stocks</i>	196 251 €	217 440 €	21 189 €
042	Opérat° d'ordre de transfert entre section	346 547 €	282 465 €	-64 082 €
70	Ventes de produits, prestations	1 663 080 €	1 730 637 €	67 557 €
74	Subventions fléchées	623 449 €	1 137 621 €	514 172 €
	<i>dont subventions loyers bâtiments</i>	383 004 €	398 732 €	15 728 €
75	Autres produits de gestion courante	37 778 €	60 519 €	22 740 €
77	Recettes exceptionnelles	14 395 €	190 854 €	176 459 €
78	Reprises sur provisions pour risques	120 000 €	0 €	-120 000 €
<b>Ss total produits</b>		<b>3 113 950 €</b>	<b>3 671 457 €</b>	<b>557 507 €</b>

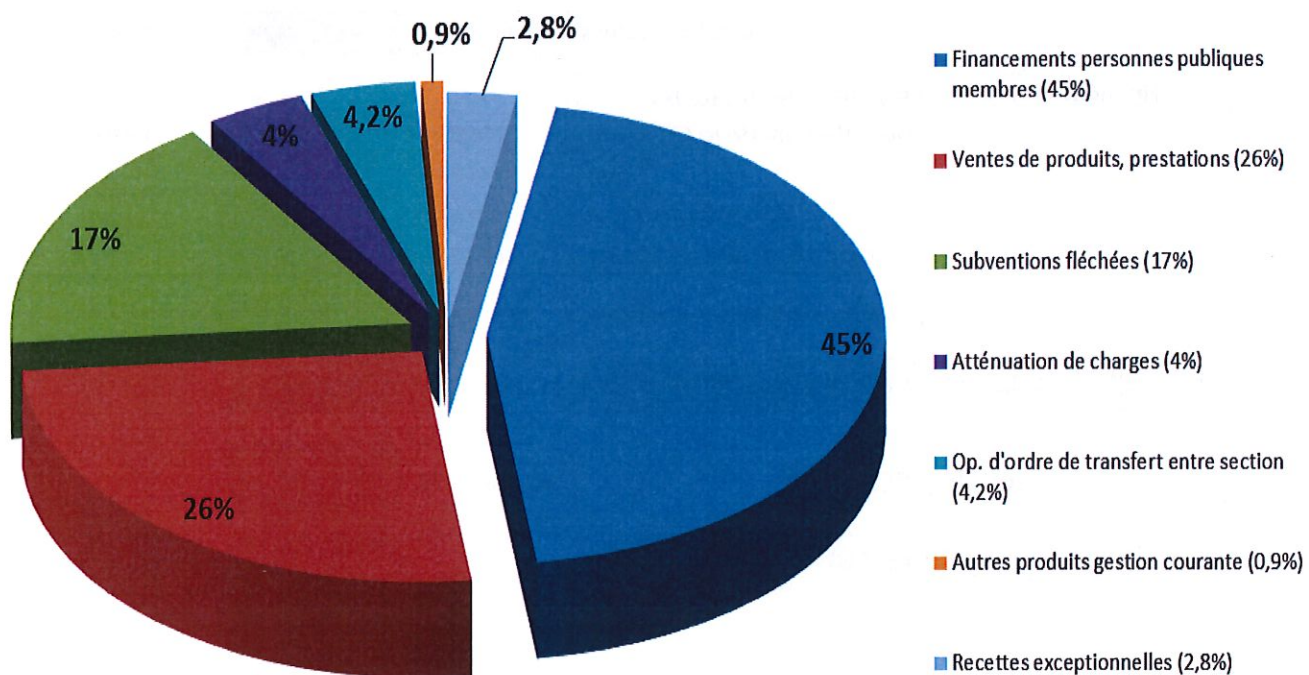
Financements personnes publiques membres				
<i>Département de la Charente</i>		1 105 814 €	1 165 814 €	60 000 €
<i>Etat</i>		784 229 €	784 229 €	0 €
<i>Ville d'Angoulême</i>		694 678 €	694 678 €	0 €
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>		383 542 €	383 542 €	0 €
<b>Ss total contributions membres</b>		<b>2 968 263 €</b>	<b>3 028 263 €</b>	<b>60 000 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>6 082 213 €</b>	<b>6 699 720 €</b>	<b>617 507 €</b>

SOLDE / RESULTAT*		réalisé 2022	réalisé 2023
<b>SOLDE D'EXECUTION / EXCEDENT D'EXPLOITATION</b> (Recettes - Dépenses)		<b>-11 109 €</b>	<b>168 825 €</b>
<i>Résultats antérieurs reportés</i>		909 414 €	898 305 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b> (à reporter en N+1)		898 305 €	1 067 130 €

## Répartition dépenses fonctionnement



## Répartition recettes fonctionnement



**Les dépenses de fonctionnement** de l'année 2023 se décomposent de la manière suivante :

- Avec un total de 3 225 865.24, € les **charges à caractère général** représentent 49% des dépenses totales de fonctionnement.

A noter que la constatation du stock initial de la librairie en début d'année, suivant l'inventaire précédent réalisé pour 2022, est inscrite dans ce poste dépense pour un montant de 196 251 €. A noter également que sont intégrées dans le chapitre 011 les mises à disposition des bâtiments Moebius et de la Maison des auteurs pour des montants respectifs de 396 404 € et 2 327.54 €. Toutefois ces charges qui représentent environ 12% des seules charges à caractère général sont intégralement équilibrées par des recettes affectées du même montant.

Ce chapitre enregistre environ 231 K€ de dépenses réalisées en plus par rapport à l'exercice précédent essentiellement dans le cadre de la hausse très importante du coût des fluides.

- D'un total de 2 450 801.33 € les **charges de personnel** représentent 38% des dépenses totales de fonctionnement.

Ce chapitre enregistre environ 102 K€ de dépenses en plus par rapport à l'exercice précédent.

La hausse s'explique principalement par l'augmentation des rémunérations dans le cadre de l'application de la convention collective (hausse de la valeur du point d'indice servant de base au calcul des salaires et des primes annexes) et par le versement d'indemnités légales pour des départs prévus dans les effectifs de l'établissement.

Pour information l'impact de la prime d'ancienneté et du déroulement de carrière, dans le cadre de l'application de la convention collective nationale, sur les charges de personnel est le suivant :

	2021	2022	2023
Prime ancienneté	63 625 €	63 955 €	68 379 €
Déroulement carrière	18 882 €	18 798 €	15 880 €
Coût total	82 507 €	82 753 €	84 259 €

Le dispositif de maîtrise professionnelle se substitue au déroulement de carrière à compter de l'année 2022. Ce dernier est désormais intégré dans le salaire de base (non valorisé dans le tableau ci-dessus).

L'état des effectifs au 31 décembre 2023 est joint en fin de rapport.

- Les **amortissements** portés en opération d'ordre au chapitre 042 s'élèvent à 475 926.39 € soit 7% des dépenses totales de fonctionnement. L'impact au niveau des charges est de + 95 K€ par rapport aux dotations de l'année précédente. La hausse s'explique par l'amortissement des équipements et des travaux engagés dans le cadre des subventions d'investissement allouées par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Charente et l'Etat via le FNADT.  
L'état résumé des immobilisations par nature pour l'année 2023 est joint en annexe.

- Les **autres charges de gestion courante** à hauteur de 378 293.78 € représentent environ 6% des dépenses totales de fonctionnement. Ces charges sont en hausse d'environ 108 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement sur l'année 2023 par des versements effectués aux partenaires Européens engagés dans la réalisation de l'opération « WEBTOONS » qui bénéficie d'une subvention fléchée de l'Europe (Creative Europe Media).
- Les **charges exceptionnelles**, qui s'élèvent à 8.42 € connaissent une baisse d'environ 100K€ des dépenses par rapport à l'année précédente. En effet, ces charges ne comprennent plus les dépenses relatives aux acquisitions d'originaux. Ces dernières sont désormais inscrites en section d'investissement afin de contribuer à l'enrichissement du patrimoine financier de l'établissement.



Pour information, en dépenses ci-dessous la liste des marchés publics conclus en 2023 :

Liste des marchés conclus en 2023										
N° DE MARCHÉ	INTITULE DU MARCHÉ	nature du marché	DATE DE NOTIFICATION	NOM DU TITULAIRE	CODE POSTAL-VILLE	Type du marché	MONTANT H.T.	MONTANT TTC	DUREE DU MARCHÉ (en mois)	
23-AC1-23001	Prestations d'encadrement, d'œuvres diverses pour des expositions temporaires et/ou de conception de cadres	FS	15/12/2023	ATELIER ART IMAGE	16500 CONFOLENS	Mixte	MAXI 50k€/an	60 000,00 €	2024, renouvelable 3 fois	
24-MA1-23002	Travaux d'aménagement pour l'exposition "De croquez la bd met les TX pieds dans le plat" Fabrication Agencement	TX	21/11/2023	Sarl AVERTY	85670 FALLERON	Prix unitaires /BC	MAXI 50k€	60 000,00 €	36	
24-MA1-23003	Travaux d'aménagement pour l'exposition "De croquez la bd met les TX pieds dans le plat" Impressions graphiques	TX	23/11/2023	Sarl TRAPHOT	92120 MONTRouGE	Prix unitaires /BC	MAXI 28k€	33 600,00 €	36	
24-MA1-23003	Fournitures et petits matériels d'entretien et d'hygiène ESSUYAGES ET PAPIERS HYGIENIQUES	LOT 1 FS LOT 2 :	20/12/2023	HYCODIS	47500 MONTAYRAL	Prix unitaires /BC	MAXI 15k€/an	18 000,00 €	2024, renouvelable 3 fois	
24-MA1-23004	Prestations de contrôle, d'entretien et de maintenance des organes de sécurité Vérification et l'entretien des équipements de lutte contre l'incendie	Lot 1: FS Lot 2 :	03/01/2024	CHRONOFEU	33370 YVRAC	Mixte	Forfait 1,640k€/HT/an+1 0k€ sur commande	4 800,00 €	2024, renouvelable 3 fois	
	Prestations de contrôle, d'entretien et de maintenance des organes de sécurité maintenance et entretien périodique des systèmes de sécurité incendie	Lot 1: FS Lot 2 :	28/12/2023	INEO AQUITAINE-EQUANS	33610 CANEJAN	Mixte	Forfait maintenance 18k€/an (Hors maint.: taux horaire 50€/ht/ déplct 38€/ht	21 600,00 €	2024, renouvelable 3 fois	
Autres										
EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEG 16	marché de fourniture électricité rendu sur site et services associés	Fournitures	18/11/2023	Lot 1 VOLTERRES (Vaisseau Moebius) / Lot 2 : EKWATTER (pour les appartements MDA)	75017 PARIS 75009 PARIS	prix unitaires			12	
EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEG 16	marché de fourniture gaz rendu sur site et services associés	Fournitures	26/09/2023	GAZ DE BORDEAUX	33375 BORDEAUX	prix unitaires			12	

**Les recettes de fonctionnement** de l'année 2023 se répartissent de la manière suivante :

- Le **financement des collectivités membres** s'élève à 3 028 263 € soit 45% des recettes totales de fonctionnement. Il s'agit de la participation au financement du budget de la structure par les personnes publiques membres de l'établissement public. Ces recettes sont en hausse de 60 K€ par rapport aux années précédentes eu égard au rebasage consenti par le Département de la Charente. La part de ces financements dans les recettes totales est en baisse de -4% par rapport à l'année 2022 grâce notamment à la hausse des recettes propres et des subventions fléchées à projets.
- Les produits courants, autrement dit les **recettes propres**, d'un total de 1 726 796.89 € représentent environ 26% des recettes totales de fonctionnement en 2023.

On constate une hausse des recettes d'environ 67 K€ par rapport à l'exercice précédent soit +4% sachant que l'année 2022 avait déjà enregistré une hausse de +24%.

Les réalisations données ci-dessous mettent en évidence la hausse de la quasi-totalité des principales recettes propres :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Variation 2023/2022
Entrées cinéma (hors FFA)	83 955 €	155 441 €	<b>179 818 €</b>	16%
Ventes librairie	783 378 €	905 369 €	<b>940 781 €</b>	4%
Entrées musée	154 965 €	203 042 €	<b>255 177 €</b>	26%
Locations expositions et locations salles	45 995 €	45 451 €	<b>36 405 €</b>	-20%
Médiation ateliers, cours BD	6 638 €	15 083 €	<b>17 291 €</b>	15%

Le maintien de la fréquentation de l'établissement dans son ensemble en 2023 notamment pendant la période estivale permet notamment au musée et à la librairie/boutique de réaliser des chiffres d'affaires supérieurs à ceux enregistrés en 2021 et en 2022.

Globalement, les objectifs de recettes fixés en début d'exercice ont donc été largement dépassés soit environ + 190 K€ par rapport aux prévisions de début d'année pour les secteurs de la librairie/boutique, du musée et du cinéma.

L'activité de locations d'espaces reste un des rares secteurs qui ne bénéficie pas de la même dynamique au niveau des recettes conséquence notamment de l'état de vétusté de certaines salles et de la concurrence existante sur le marché.

Ce chapitre des recettes propres intègre également divers produits annexes qui permettent d'afficher un niveau soutenu de recettes mais avec certaines dépenses en contrepartie. Il s'agit notamment de la refacturation de dépenses engagées pour le bâtiment du musée à Magelis (propriétaire) ou de partenariats presse autour des expositions.

- Les **atténuations de charges** à hauteur de 269 300.81 € intègrent le remboursement de charges de personnel pour les contrats aidés (env. 27 K€), au titre des indemnités d'arrêts maladie et de prévoyance. Enfin ce chapitre comprend également le stock de marchandises-livres de la librairie soit 217 440 € (suivant inventaire des stocks 2023). Ce chapitre représente 4% des recettes totales de fonctionnement.
- Avec un montant de 1 137 620.76 € les **subventions fléchées** représentent environ 17 % des recettes totales de fonctionnement. Le montant de ces subventions enregistre une hausse de l'ordre de 514 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette différence s'explique par le financement de plusieurs opérations culturelles qui se sont déroulées au cours de l'année 2023 telles que « Une BD et au lit », l'exposition « Transmurailles », le solde de la subvention allouée pour le projet d'une maison des auteurs au Mexique, le versement d'une subvention au titre d'un projet « Quartiers Culturels Créatifs » dont la réalisation aura probablement lieu au cours de l'exercice 2024 et le versement des reliquats disponibles sur le compte bancaire de la fondation de la Cité (financements de résidences d'auteurs, expositions, événement MUMA,...).

Enfin, ce chapitre intègre les recettes de « compensation » liées à la gestion des bâtiments de la Maison des auteurs et du Vaisseau Moebius pour un montant global de 398 731 €.

- La **quote-part des subventions d'investissement** inscrite en opération d'ordre au chapitre 042 se porte à 282 465.24 € pour la reprise des subventions d'investissement et sont en baisse d'environ 64 K€. Les « produits » générés par la reprise sur subventions d'équipement étant inférieurs aux dotations aux amortissements, on considère que l'établissement assure un autofinancement de l'ordre de 193 K€ sur l'exercice 2023 (différence entre les dotations aux amortissements et la quote-part des subventions). Cet autofinancement est en forte hausse par rapport à l'année 2022 notamment avec le décalage existant entre les dépenses effectuées pour les investissements en année N et le versement des financements fléchés à ces investissements en année N+1 ou N+2.
- Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à 60 518.89 € et concernent essentiellement la participation salariale aux chèques déjeuners ainsi que la comptabilisation d'avoirs sur des factures fournisseurs qui justifie la hausse des recettes de + 22 K€ constatée dans ce chapitre.
- Les **produits exceptionnels** pour un montant de 190 854.25 € sont en hausse de 176 K€. Ces produits correspondent à des remboursements divers (trop versés, exonération remboursements), aux versements de soutiens financiers de la part de fondations sur des projets spécifiques (dons, mécénats) et exceptionnellement en 2023 aux écritures de régularisations des acquisitions d'originaux vers la section d'investissement pour la période 2019-2022 (environ 99 K€).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES*</b>		<b>Réalisé</b>	Restes à réaliser
Chap.	Libellés		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	282 465 €	
041	Opérations patrimoniales	47 640 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	19 377 €	
200905	Opération bâtiment général	445 005 €	
	<i>dont immobilisations incorporelles</i>	171 164 €	
	<i>dont mobilisations corporelles</i>	273 841 €	1 385 555 €
21	Immobilisations corporelles	137 461 €	2 539 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>931 948 €</b>	<b>1 388 094 €</b>

<b>RECETTES*</b>		<b>Réalisé</b>	Restes à réaliser
Chap.	Libellés		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	475 926 €	
041	Opérations patrimoniales	47 640 €	
13	Subventions d'investissement	271 624 €	1 703 601 €
	<u>Subventions affectées</u>		
	<i>dont Etat (subv. FNADT et DRAC Biblio)</i>	68 080 €	170 389 €
	<i>dont Conseil Départemental de la Charente (subv. 2021-2023)</i>	0 €	1 383 213 €
	<i>dont CNC (compte soutien automatique cinéma)</i>	34 000 €	
	<i>dont DRAC NA (subvention robot WAOU)</i>	19 544 €	
	<i>dont Région Nouvelle Aquitaine (subv. 2021)</i>	150 000 €	150 000 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>795 190 €</b>	<b>1 703 601 €</b>

<b>SOLDE / RESULTAT*</b>	<b>Réalisé</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION 2023 / DEFICIT</b> (Recettes - Dépenses)	<b>-136 757 €</b>
<b>Déficits antérieurs reportés</b> (chap. 001)	<b>-2 116 €</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b> (à reporter en N+1)	<b>-138 874 €</b>

\* chiffres arrondis

**Les dépenses d'investissement** réalisées sur l'exercice 2023 s'établissent à un montant de 931 947.79 € qui reste important eu égard à la mise en œuvre d'une partie du plan pluriannuel d'investissement grâce aux subventions d'équipement allouées par les tutelles. A noter également que ces dépenses comportent les écritures de régularisation pour l'intégration des acquisitions d'originaux sur la période 2019-2023 soit environ 137 K€.

Les postes de dépenses sont :

- Les **opérations d'ordre** au chapitre 040 soit 282 465.24 € qui se composent de la reprise des subventions d'investissement au rythme des amortissements, conformément à la procédure appliquée depuis la création de l'établissement, pour un montant en baisse d'environ 64 K€ par rapport à 2022 dans l'attente des versements des subventions d'équipement allouées par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Charente et l'Etat.  
A noter qu'une partie des reprises liées à l'exercice 2023 sera effectuée sur l'exercice 2024 (décalage entre avances dépenses travaux et versement des subventions).
- Les **immobilisations corporelles/incorporelles** acquises en 2023 pour un montant total de 445 004.99 €, sans travaux en régie sur l'exercice, sont réparties sur plusieurs chapitres de dépenses (chap. 20 et 21). Elles correspondent au renouvellement des équipements et aux travaux d'investissement engagés sur les différents sites qui composent l'établissement.

La liste des acquisitions effectuées au titre de l'année 2023 est disponible en annexe.

- Les **immobilisations corporelles** au chapitre 21 pour un montant de 137 460.56 € correspondent à la comptabilisation des acquisitions d'originaux depuis 2019 au compte « Collections et œuvres d'art ».

Les restes à réaliser s'élèvent quant à eux en fin d'exercice à environ 1 388 094 €. Il s'agit des dépenses d'investissement qui restent à engager sur l'ensemble des crédits inscrits au budget en début d'année 2023 en fonction des subventions déjà perçues et celles encore à percevoir (soldes à percevoir).

**Les recettes d'investissement** 2023 s'établissent à 795 190.39 € et elles se décomposent de la manière suivante :

- Les **opérations d'ordre** inscrites au chapitre 040 sont caractérisées par l'amortissement des immobilisations pour un montant total de 475 926.39 € soit dans le détail :

Libellé	Dotations de l'exercice 2023
Frais études	100,00 €
Logiciels	59 406,29 €
Autres immobilisations incorporelles	0,00 €
Installations à caractère spécifique / Expositions	65 085,31 €
Aménagements divers	137 533,01 €
Aménagements divers / secteurs taxables	57 467,43 €
Matériel de transport	
Matériel de bureau et informatique	77 563,56 €
Matériel de bureau et informatique / secteurs taxables	3 906,40 €
Mobilier	7 254,93 €
Mobilier / secteurs taxables	6 130,70 €
Autres immobilisations corporelles	26 338,45 €
Autres immobilisations corporelles / secteurs taxables	35 140,31 €

Total dotations **475 926,39 €**

- Les **opérations patrimoniales** inscrites au chapitre 041 pour un montant de 47 640 € correspondent à la ré-imputation de frais d'études dans des comptes d'immobilisations incorporelles de la section d'investissements (études avant-projet site internet).
- Les **subventions d'investissement**, qui se portent à 271 624 €, correspondent aux acomptes et aux soldes versés sur les subventions d'équipement allouées dans le cadre des travaux amorcés ces dernières années.  
Dans le détail, il s'agit de subventions à hauteur de 43 080 € versées par la Préfecture Charente (subv. FNADT site internet), de 25 000 € versés par la DRAC (étude faisabilité), d'un acompte de 150 000 € sur la subvention allouée en 2021 par la Région Nouvelle Aquitaine, du déblocage d'une partie des fonds disponibles sur le compte de soutien du Centre National de la Cinématographie (travaux cinéma) soit 34 000 € et d'une aide de la DRAC à hauteur de 19 544 € pour le financement de l'acquisition d'un robot de médiation.

Les restes à réaliser, qui correspondent aux subventions allouées en attente de versement, s'élèvent à un montant total d'environ 1 703 601 €.

L'établissement n'a eu recours à aucun emprunt spécifique en 2023 pour le financement de ses investissements. L'état de la dette au 31/12/2023 est disponible en annexe.

Au regard des dépenses engagées et des recettes perçues, **la section d'investissement** présente un **résultat déficitaire de 136 757.40 €** à la clôture de l'exercice 2023.

En effet, à ce stade de la réalisation des investissements les dépenses engagées restent supérieures aux recettes perçues et ce dans l'attente du versement des différentes subventions fléchées afférentes. Le fonds de roulement constitué au cours des précédents exercices permet de faire face à ce type de situations sans pénaliser le fonctionnement courant de l'établissement et sans avoir recours à l'emprunt.

Compte tenu du report excédentaire des années précédentes, soit - 2 116.34 €, le **résultat cumulé** de la section d'investissement, **à reporter en 2024, s'élève à - 138 873.74 €** (hors restes à réaliser).

A la lecture des résultats indiqués ci-dessus, les aides apportées par les membres financeurs de l'établissement ont permis d'engager quelques investissements nécessaires pour l'entretien courant et le maintien en état des bâtiments, l'achat de matériel technique, la réhabilitation des salles, l'entretien des systèmes climatiques, les moyens de sécurité incendie,...

Les premières tranches de travaux se sont également accompagnées d'un ensemble de dépenses courantes prises en charge directement par la Ville d'Angoulême plus particulièrement pour le bâtiment Moebius dont elle est propriétaire.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de prendre acte du compte de gestion de l'exercice 2023 visé par le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Charente et annexé à ce document,
- d'approuver la clôture du compte administratif de l'exercice 2023 suite à la validation du compte de gestion présenté par Monsieur Jean-Pierre Pagola, Payeur départemental de la Charente et Comptable public de la Cité.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

**Etat des effectifs au 31 décembre 2023**

<b>Emploi</b>	<b>Statut professionnel</b>	<b>NATURES CONTRATS</b>	<b>ETP</b>
Comptable	Agent de maîtrise	CDI	1
Coordnatrice d'événementiels	Agent de maîtrise	CDI	0,69
Chargée d'accueil et des groupes	Agent de maîtrise	CDI	1
Libraire	Agent de maîtrise	CDI	1
Resp. New Factory & prog Culturelle	Cadre supérieur	CDI	1
Comptable/Régisseuse	Agent de maîtrise	CDI	1
Juriste droits d'auteurs	Agent de maîtrise	CDI	0,71
Responsable Ressources Humaines	Cadre	CDI	1
Assistante direction du musée	Agent de maîtrise	CDI	1
Technicienne de cinéma polyvalente	Agent de maîtrise	CDI	1
Médiatrice culturelle bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1
Responsable Accueil Billetterie	Cadre	CDI	1
Auxiliaire de bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1
Directeur général	Agent non titulaire fonction pub. Territ.	CDD	1
Responsable centre doc., recherche et développmt	Cadre	CDI	1
Assistante DG et DGA	Cadre	CDI	1
Régisseur Technicien des collections	Agent de maîtrise	CDI	1
Médiateur culturel	Agent de maîtrise	CDD	1
Assistante direction services techniques	Agent de maîtrise	CDI	1
Agent de maintenance	Ouvrier	CDI	0,57
Directrice Musée de la BD	Cadre supérieur	CDI	1
Médiatrice Culturelle	Agent de maîtrise	CDI	1
Agent d'accueil	Employé	CDD	0,86
Technicien d'exploitat° informatique	Agent de maîtrise	CDI	1
Projection.assistant prog	Agent de maîtrise	CDI	1
Responsable cinéma	Cadre	CDI	1
Agent d'entretien	Employé	PEC	0,57
Directeur technique et des systèmes d'information	Cadre	CDI	1
Assistante administrative	Technicien	CDI	1
Libraire	Agent de maîtrise	CDI	1
Assistante qualif.conservat	Cadre	Détachés	1
Secrétaire général	Cadre dirigeant	CDI	1
Conseiller scientifique	Cadre	CDI	1
Responsable librairie	Cadre	CDI	1
Directeur Publics & Salle de lecture	Cadre dirigeant	CDI	1
Directrice Maison des Auteurs	Cadre supérieur	CDI	1
Agent d'entretien	Employé	PEC	0,57
Agent d'entretien	Employé	PEC	0,74
Chargé de communication et évènement	Technicien	CDD	1
Agent d'Accueil	Employé	CDD	0,71
Assistante conservation bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1
Technicien de numérisation	Technicien	CDD	0,71
Vendeuse en librairie	Employé	CDD	1
Bibliothécaire	Agent de maîtrise	CDI	1
Assistant de conservation Fonds Patrimoine	Agent de maîtrise	CDD	1
Médiateur Cinéma	Employé	CDI	1
Agent d'entretien	Ouvrier	PEC	0,74
Assistant Libraire	Employé	CDI	1
Directrice Générale Adjointe	Cadre dirigeant	CDI	1
Agent de Maintenance/Electricité	Ouvrier	CDI	1
Agent d'accueil et Régisseuse Suppléante	Employé	CDI	1
Responsable de nettoyage	Agent de maîtrise	CDI	0,86
ETP permanents+CDD accroiss.Temp.+Contrats aidés			48,72
<b>ETP permanents</b>			<b>44,16</b>